

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision générale n°2

PIÈCE N° 5.4

NOTICE EXPLICATIVE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal en date du 20 février 2020

Le Maire

Hervé BLANCHÉ



Vu pour être annexé à la délibération approuvant
la régularisation en date du 07 décembre 2022

Le Maire

Hervé BLANCHÉ



NOTICE EXPLICATIVE DU SYSTEME DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le service de collecte des déchets est confié par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, à un prestataire privé (par marché public). Ce service est facturé aux particuliers ou entreprises qui doivent s'acquitter d'une redevance annuelle couvrant exactement les frais de fonctionnement.

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte avec deux passages par semaine dans le centre-ville ancien et un passage par semaine dans les « faubourgs » et extérieurs.

Depuis le 1^{er} octobre 2000, sont également collectés en porte à porte, suite à l'instauration du tri sélectif :

Les emballages ménagers / papiers en mélange (bouteilles plastiques, emballages plastiques, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques, journaux, magazines, etc...), collectés une fois tous les 15 jours, ou une fois par semaine, selon le secteur concerné.

Concernant la collecte du verre (bouteilles, bocaux, pots...), la Communauté d'agglomération a mis en place, sur l'ensemble de la commune, des bornes d'apport volontaire à disposition des usagers.

Les ordures ménagères sont acheminées vers le centre multifilières, implanté à Echillais, qui est géré par le Syndicat Intercommunautaire du Littoral, elles font l'objet d'une valorisation énergétique. L'énergie est récupérée et vendue pour chauffage à la base aérienne de Saint-Agnant. L'acier des mâchefers est récupéré et recyclé.

Les papiers et emballages collectés sont triés par un centre de tri, qui se charge de les acheminer vers les différentes filières de valorisation. L'ensemble des matériaux est ainsi recyclé.

Une déchetterie est implantée dans la zone d'activité du Pont Neuf. Peuvent y être déposés les papiers, cartons, métaux, verre, huile de vidange, huile alimentaire, piles, batteries, ampoules/néons, gravats, encombrants valorisables et non valorisables, mobiliers, les déchets verts, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets diffus spécifiques, les radiographies.

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi toute la journée, avec des horaires décalés en été et en hiver. La déchetterie accepte, sous conditions financières, le dépôt de certains déchets issus d'une activité professionnelle.

Contact : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Service Prévention et gestion des déchets
Parc des Fourriers
3, avenue Maurice CHUPIN
17 304 Rochefort Cedex
Numéro vert : 0 800 085 247